

“VIVRE ENSEMBLE AU PÔLE DES PETITS MOUSSAILLONS ET A L’ANCRE ”



L' accueil Périscolaire, le temps du midi sont des moments de convivialité, de plaisir, d'échange et de partage.

Le vivre ensemble est une notion importante qui nécessite le respect de certaines règles. Le permis à point a donc été mis en place à cet effet.

Nous espérons vivement qu'il contribuera à améliorer le bien-être de chacun.

Les règles de fonctionnement

Extrait du règlement :

Chaque élève sera détenteur d'un permis comportant 12 points.

Chaque manquement au règlement entrainera une suppression de point(s) et sera automatiquement signalé aux parents. Les parents devront signer et dater le «permis à points»

Si l'enfant venait à perdre la moitié de son capital de départ, un courrier sera adressé aux parents par la mairie pour avertissement.

L'enfant est prévenu plusieurs fois avant la perte de points. En cas de faute grave l'enfant perd ses points systématiquement.

Lorsque l'enfant n'aura plus de point sur son permis :

Les parents et l'enfant seront convoqués en mairie et l'enfant sera exclu deux jours .

Ensuite, il lui sera accordé un nouveau capital de 10 points.

Si malgré tout, il reperd ses points, il sera alors exclu une semaine entière.

Règles de vie des Élémentaires

**RESPECT DE LA NOURRITURE
ET DU MATERIEL**

EN CAS DE NON RESPECT

-
2pts

RESPECT DE MES CAMARADES

EN CAS DE NON RESPECT

-
2pts

ATTITUDE CALME

EN CAS DE NON RESPECT

-
1pt

SECURITE

EN CAS DE NON RESPECT

-
3pts

RESPECT DES ENCADRANTS

EN CAS DE NON RESPECT

-
3pts

Signature de l'enfant :

Règles de vie des Maternelles

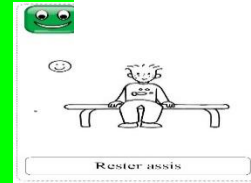
RESPECT DE LA NOURRITURE



En cas de non respect



ATTITUDE CALME



En cas de non respect



SECURITE

En cas de non respect

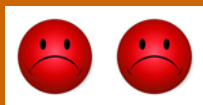


Signature de l'enfant :

RESPECT DE MES CAMARADES



En cas de non respect



RESPECT DES ENCADRANTS



En cas de non respect



Merci
de votre compréhension et de
le lire avec votre enfant

